

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°23
du 2 Mai 2016 à 20 Heures

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize et le 2 Mai à 20 Heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Christelle THOMASSON, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI, Marc MAZET, Magalie RENARD, Serge ROUSSET, Sandrine ROY, Géraldine VINTER.

Absents : Nathalie COLOMB

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Madame Magalie RENARD est élue secrétaire de séance.

A/ Délibération

1-Camping Le Cocagne

Suite au mail de Me LAPALUS, notaire à Chatillon sur Chalaronne, et afin de compléter le projet d'acte de convention d'occupation précaire consentie au profit de Monsieur et Madame Jean-Marc Domenech, le conseil municipal est appelé à se prononcer pour :

- fixer le prix et la durée de la location du camping.
- fixer le prix de vente du camping et le dépôt de garantie pour garantir la promesse de vente.
- fixer le prix, la durée de la location pour l'étang
- fixer le prix de vente de l'étang
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité :

- **La location du camping à Monsieur et Madame Domenech est fixée du 1 Mai au 31 Décembre 2016, pour un montant de 3000 Euros. Au 31 Octobre 2016 Monsieur et Madame Domenech devront indiquer leur intention d'achat par courrier recommandé. Le conseil autorise Monsieur Palisse, agent technique à tondre la pelouse entre l'entrée et les sanitaires soit environs sur 1000 m² de terrain.**
- **Le prix de vente du camping est fixé à 150 000 Euros, sous réserve de l'accord des Domaines. En cas d'achat le montant de la location, soit 3000 Euros, sera déduit de ce prix de vente. Un dépôt de garantie de 7 500 Euros est demandé, soit 5% du prix d'achat. Un état des lieux sera réalisé entre Monsieur Eric Schneider, Monsieur Serge Rousset et Monsieur Jean-Marc Domenech.**
- **L'étang ne sera pas loué en 2016 à Monsieur et Madame Domenech mais à partir du 1 Janvier 2017 pour un loyer annuel de 3600 Euros. Un droit de passage sera alloué aux engins agricoles, véhicules nécessaires aux services, piétons et vélos autour de l'étang. La mairie s'engage à faire une remise en état de l'étang pour un montant de 3 600 Euros.**
- **Le prix de vente de l'étang est fixé à 50 000 Euros. Aucune déduction du montant des locations ne sera faite sur ce prix de vente.**
- **Et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire consentie au profit de Monsieur et Madame Jean-Marc Domenech.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 20H35
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents